



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires intérieures

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 18 mars 2026

**Objet : Question parlementaire n° 3748 du 10 mars 2026 de Madame la Députée Liz Braz et de Madame la Députée Paulette Lenert concernant « Efficacité des zones du plan sectoriel logement ».**

Madame la Ministre,

En date du 10 mars 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et du Ministre des Affaires intérieures.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Liz Braz et Madame la Députée Paulette Lenert.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden